

Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) – Autonome Essentiel

Mis à jour le 6 mars 2023

Conditions d'entrée et prérequis

La Validation des Acquis de l'Expérience est ouverte à tout public ayant au minimum **1 an d'expérience dans le domaine du diplôme visé**

Obtention de la recevabilité après envoi du **Livret 1** au Rectorat de l'académie de Strasbourg.

Niveau d'entrée

Sans diplôme

Niveau de sortie

Non certifiant

Public visé

Demandeur d'emploi, salarié, entreprise

Rythme

Temps partiel

Durée en centre

6 heures

Validation

- Obtention du diplôme ou de blocs de compétences

Certification

Non

Modalités d'évaluation

Transformez votre expérience en diplôme !

Objectifs professionnels

- L'accompagnement est une **aide méthodologique proposée au candidat à la VAE** pour constituer son dossier (Livret 2) et pour **préparer l'entretien avec le jury du diplôme retenu**. C'est une prestation qui offre au candidat des chances supplémentaires d'aller jusqu'au bout de sa **démarche VAE**.

Contenu

- **Méthodologie pour livret 2 (ressources en ligne) :**
Aide à l'utilisation des ressources en ligne
Aide au choix des activités
- **Construction du livret 2 en relation avec les attentes du diplôme ou des blocs de compétences**
Conseils et commentaires sur les contenus et la finalisation du livret 2
Aide et conseils pour les démarches administratives
- **Préparation à l'entretien avec le jury**
Mise en situation de présentation devant un jury en atelier collectif

Modalités pédagogiques

- Les séances d'accompagnement se déroulent soit **en présentiel**, soit en **mixte** (= Présentiel + Plateforme France VAE).
- Les rendez-vous en présentiel sont, **en fonction de la demande du candidat**, proposés au bureau du conseiller ou en visioconférence. Cela est déterminé par l'accompagnateur avec le candidat en début de parcours, en tenant compte de la capacité de ce dernier à utiliser les outils digitaux nécessaires. Une initiation peut être proposée par l'accompagnateur.

Profil des intervenants

Conseillers VAE experts et habilités

Les plus

Taux de validation totale ou partielle : **88%**

Possibilité d'aménagement du parcours

Oui

Délais et modalités d'accès

Pas de délai. Entrée et sortie permanente.

Financements possibles

Plusieurs financements possibles : **Financement CPF, employeur, OPCO, auto-financement, ...**

Référent handicap

Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) – Autonome Essentiel

Jury VAE (nous consulter)

Validation par blocs de compétences

Oui

Entrée et sortie permanente

Oui

Codes réglementaires

- Formacode : 44590
- Code NSF : 315m, 333

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

- DAVA Alsace
- 2 rue Seyboth
67000 Strasbourg
- ce.dava@ac-strasbourg.fr
- 03 88 14 10 10
- www.dava-alsace.fr